

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	65,50 €
avec la propriété industrielle	108,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	78,50 €
avec la propriété industrielle	129,50 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	96,00 €
avec la propriété industrielle	158,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule	50,20 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,36 €
Gérançes libres, locations gérançes	7,85 €
Commerces (cessions, etc...)	8,20 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	8,52 €

SOMMAIRE

DECISIONS SOUVERAINES

Décision Souveraine en date du 30 octobre 2007 portant nomination d'un membre de la Commission Consultative des Collections philatélique et numismatique de SAS le Prince Souverain (p. 2119).

Décision Souveraine en date du 30 octobre 2007 accordant le titre de «Fournisseur Breveté» au commerce «U Can U Gatu» (p. 2119).

Décision Souveraine en date du 5 novembre 2007 prorogeant le titre de «Fournisseur Breveté» à la Société Anonyme Monégasque «Halle du Midi» (p. 2119).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.373 du 26 octobre 2007 portant nomination du Premier Secrétaire de l'Ambassade de Monaco en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas ainsi qu'auprès des Communautés Européennes (p. 2120).

Ordonnance Souveraine n° 1.374 du 30 octobre 2007 portant nomination des Membres du Comité de Gestion du Musée des Timbres et des Monnaies (p. 2120).

Ordonnance Souveraine n° 1.375 du 31 octobre 2007 fixant le taux de majoration de la cotisation due à la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants pour l'exercice 2007-2008 (p. 2121).

Ordonnance Souveraine n° 1.376 du 31 octobre 2007 portant nomination des membres de la Commission pour la Langue Monégasque (p. 2121).

Ordonnance Souveraine n° 1.377 du 31 octobre 2007 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité (p. 2122).

Ordonnance Souveraine n° 1.378 du 31 octobre 2007 portant nomination et titularisation d'un Contrôleur Aérien Elève au Service de l'Aviation Civile (p. 2122).

Ordonnance Souveraine n° 1.379 du 31 octobre 2007 portant nomination d'un membre du Comité de Gestion du Théâtre Princesse Grace (p. 2122).

Ordonnance Souveraine n° 1.380 du 31 octobre 2007 portant désignation des membres de la Commission des Visites (p. 2123).

Ordonnance Souveraine n° 1.381 du 31 octobre 2007 portant nomination et titularisation d'un Attaché à la Direction de l'Expansion Economique (p. 2124).

Ordonnance Souveraine n° 1.382 du 31 octobre 2007 portant nomination d'un Capitaine à la Compagnie des Carabiniers de SAS. le Prince Souverain (p. 2124).

Ordonnance Souveraine n° 1.387 du 7 novembre 2007 portant nomination d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sécurité Publique et lui conférant l'honorariat (p. 2124).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2007-545 du 5 novembre 2007 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement de deux Employés de bureau à l'Office des Emissions de Timbres-Poste (p. 2125).

Arrêté Ministériel n° 2007-546 du 5 novembre 2007 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux (p. 2126).

Arrêté Ministériel n° 2007-547 du 5 novembre 2007 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «DIGIDOC», au capital de 150.000 € (p. 2126).

Arrêté Ministériel n° 2007-548 du 5 novembre 2007 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SILVERSEA S.A.M.», au capital de 300.000 € (p. 2127).

Arrêté Ministériel n° 2007-549 du 5 novembre 2007 approuvant les modifications apportées aux statuts de l'association dénommée «Association des Propriétaires» (p. 2127).

Arrêté Ministériel n° 2007-550 du 5 novembre 2007 autorisant un architecte à exercer dans la Principauté (p. 2128).

Arrêté Ministériel n° 2007-551 du 5 novembre 2007 modifiant l'arrêté ministériel n° 2003-415 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse de Compensation des Services Sociaux, modifié (p. 2128).

Arrêté Ministériel n° 2007-552 du 5 novembre 2007 modifiant l'arrêté ministériel n° 2003-416 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants, modifié (p. 2129).

Arrêté Ministériel n° 2007-553 du 6 novembre 2007 rapportant l'autorisation délivrée à M. André BERRO, Comptable auxiliaire du Commerce et de l'Industrie (p. 2129).

Arrêté Ministériel n° 2007-554 du 6 novembre 2007 rapportant l'autorisation délivrée à M. Jean POZZI, Comptable auxiliaire du Commerce et de l'Industrie (p. 2129).

Arrêté Ministériel n° 2007-555 du 6 novembre 2007 portant autorisation et approbation des statuts d'une association dénommée «Association Culturelle d'Aïkido, d'Arts Martiaux et d'Arts Affinitaires», en abrégé «A.C.A.M.A.A». (p. 2130).

Arrêté Ministériel n° 2007-556 du 6 novembre 2007 portant désignation d'un membre de la Commission Administrative de l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III (p. 2130).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2007-2.721 du 31 octobre 2007 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 2131).

Arrêté Municipal n° 2007-2.747 du 5 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 2131).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 2131).

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2007-154 d'une Secrétaire sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux (p. 2131).

Avis de recrutement n° 2007-155 d'un Administrateur à la Direction du Tourisme et des Congrès (p. 2131).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise en location d'un local à usage de profession libérale dans l'immeuble «Le Grand Palais» 2, boulevard d'Italie à Monte-Carlo (p. 2132).

Mise en location d'un local à usage de profession libérale dans l'immeuble «Le Grand Palais» 2, boulevard d'Italie à Monte-Carlo (p. 2132).

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 2133).

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'une nouvelle valeur (p. 2133).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Communiqué n° 2007-11 du 26 octobre 2007 relatif à la liste des jours chômés et payés pour l'année 2008 (p. 2133).

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avis de recrutement d'un Traducteur Réviseur, grade P. 4 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Section anglaise de traduction, Service de traduction du PCT, Division des opérations du PCT, Secteur du PCT et brevets, centre d'arbitrage et de médiation et questions mondiales de propriété intellectuelle (p. 2134).

Avis de recrutement d'un Assistant Statisticien, grade P. 2 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), service de l'information en matière de brevets et des statistiques de Propriété Industrielle, secteur PCT et brevets, centre d'arbitrage et de médiation et questions mondiales de propriété intellectuelle (p. 2134).

Avis de recrutement d'un Analyste-Programmeur Principal, grade P. 4 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), groupe des systèmes relatifs aux ressources humaines, service des applications Web Administratives, Division de l'Informatique (p. 2135).

Avis de recrutement d'un Administrateur de projets, grade P. 3 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Département des Finances, secteur des Affaires Générales et de l'Administration (p. 2135).

Avis de recrutement de deux Ingénieurs en Radiocommunication, grade P. 4 au sein de l'Organisation Internationale des Télécommunications (UIT) Bureau des Radiocommunications, Département des Services de Terre (p. 2136).

Avis de recrutement d'un Ingénieur en Radiocommunication, grade P. 4 au sein de l'Organisation Internationale des Télécommunications (UIT) Bureau des Radiocommunications, Département des Services de Terre, Division des Services fixe et mobile (FMD) (p. 2136).

Appel à candidature de l'organisation internationale de la francophonie (p. 2137).

MAIRIE

La Mairie invite la population à pavoiser à l'occasion de la Fête Nationale (p. 2138).

Avis de vacance d'emploi n° 2007-076 d'un poste d'Ouvrier Professionnel au Service Municipal des Travaux (p. 2138).

Avis de vacance d'emploi n° 2007-077 d'un poste de Technicien en micro-informatique (p. 2138).

INFORMATIONS (p. 2139).

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 2140 à 2150).

DECISIONS SOUVERAINES

Décision Souveraine en date du 30 octobre 2007 portant nomination d'un membre de la Commission Consultative des Collections philatélique et numismatique de SAS le Prince Souverain.

Par Décision Souveraine en date du 30 octobre 2007, S.A.S. le Prince Souverain a confirmé S.E. M. Jean FISSORE en qualité de membre de la Commission Consultative de Ses Collections philatélique et numismatique.

Décision Souveraine en date du 30 octobre 2007 accordant le titre de «Fournisseur Breveté» au commerce «U Can U Gatu».

Par Décision Souveraine en date du 30 octobre 2007, S.A.S. le Prince Souverain a accordé le titre de «Fournisseur Breveté» au commerce «U Can U Gatu».

Décision Souveraine en date du 5 novembre 2007 prorogeant le titre de «Fournisseur Breveté» à la Société Anonyme Monégasque «Halle du Midi».

Par Décision Souveraine en date du 5 novembre 2007, S.A.S. le Prince Souverain a prorogé le titre de «Fournisseur Breveté» accordé à la Société Anonyme Monégasque «Halle du Midi».

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.373 du 26 octobre 2007 portant nomination du Premier Secrétaire de l'Ambassade de Monaco en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas ainsi qu'auprès des Communautés Européennes.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.360 du 7 juin 2004 portant nomination du Premier Secrétaire de l'Ambassade de Monaco en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas et à l'Ambassade de Monaco auprès des Communautés Européennes ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Pierre-Henri SETTIMO est nommé Conseiller en Notre Ambassade en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, ainsi qu'à Notre Ambassade auprès des Communautés Européennes.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.374 du 30 octobre 2007 portant nomination des Membres du Comité de Gestion du Musée des Timbres et des Monnaies.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.809 du 14 décembre 1995 portant création d'un Musée des Timbres et des Monnaies ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.330 du 1^{er} mars 2000 portant nomination des membres du Comité de Gestion du Musée des Timbres et des Monnaies ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.911 du 1^{er} août 2003 portant nomination des membres du Comité de Gestion du Musée des Timbres et des Monnaies ;

Vu Notre ordonnance n° 960 du 7 février 2007 portant nomination des membres du Comité de Gestion du Musée des Timbres et des Monnaies ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Guy-Michel CROZET est nommé membre du Comité de Gestion du Musée des Timbres et des Monnaies en sa qualité de Directeur de l'Office des Emissions de Timbres-Poste pour la durée du mandat restant à courir.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.375 du 31 octobre 2007 fixant le taux de majoration de la cotisation due à la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants pour l'exercice 2007-2008.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu les avis du Comité de contrôle et du Comité financier de la Caisse Autonome des Retraites des Travailleurs Indépendants émis respectivement les 25 et 26 septembre 2007 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le taux de majoration de la cotisation prévu à l'article 11-1 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, susvisée, modifiée, est fixé à 10 % pour l'exercice 2007-2008.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.376 du 31 octobre 2007 portant nomination des membres de la Commission pour la Langue Monégasque.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.462 du 27 juillet 1982 portant création d'une Commission pour la Langue Monégasque ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés, pour trois ans, membres de la Commission pour la Langue Monégasque :

- . S.E. M. René NOVELLA
- . M. Franck BIANCHERI
- . Mme Paulette CHERICI-PORELLO
- . M. André FROLLA
- . Mlle Eliane MOLLO
- . M. René STEFANELLI
- . Mme Dominique SALVO
- . Mlle Suzanne SIMONE
- . M. Fernand BERTRAND
- . M. Laurent ANSELMi
- . Mme Sylvie LEPORATI
- . M. Stephan MAGGI
- . Mme Karyn SALOPEK
- . Mlle Michaëla FORTUGNO
- . Mme Alice ROBERT
- . Mme Marjorie GAGGINO
- . M. Pierre BARRAL.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.377 du 31 octobre 2007 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.346 du 30 août 1994 portant nomination et titularisation d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Marie-France DARRAS, épouse POYET, Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement, est admise à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité, à compter du 1^{er} septembre 2007.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.*

Ordonnance Souveraine n° 1.378 du 31 octobre 2007 portant nomination et titularisation d'un Contrôleur Aérien Elève au Service de l'Aviation Civile.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 659 du 25 août 2006 portant nomination d'un Ouvrier Polyvalent à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Stéphane CLERC, Ouvrier Polyvalent à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, est nommé dans l'emploi de Contrôleur Aérien Elève au Service de l'Aviation Civile et titularisé dans le grade.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.*

Ordonnance Souveraine n° 1.379 du 31 octobre 2007 portant nomination d'un membre du Comité de Gestion du Théâtre Princesse Grace.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 relative aux associations ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.926 du 6 mars 1984 approuvant les dispositions des articles 7 et 8 des statuts de l'Association pour la Gestion du Théâtre Princesse Grace ;

Vu Notre ordonnance n° 38 du 12 mai 2005 portant nomination des membres du Comité de Gestion du Théâtre Princesse Grace ;

Vu Notre ordonnance n° 232 du 3 octobre 2005 portant nomination des membres du Comité de Gestion du Théâtre Princesse Grace ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-154 du 9 mars 1984 autorisant et approuvant les statuts de l'association dénommée «Association pour la Gestion du Théâtre Princesse Grace», modifié par l'arrêté ministériel n° 90-319 du 2 juillet 1990 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 octobre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Rachel ORGERET est nommée en qualité de membre du Comité de Gestion du Théâtre Princesse Grace, en remplacement de M. Gérard LALLEMAND, pour la durée du mandat restant à courir.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.380 du 31 octobre 2007 portant désignation des membres de la Commission des Visites.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles L.120-2, O.120-1 et O.120-2 du Code de la Mer ;

Vu Notre ordonnance n° 16.486 du 2 novembre 2004 portant nomination des membres de la Commission des Visites ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 octobre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons ordonné et ordonnons :

Sont nommés membres de la Commission des Visites, pour une durée de trois ans :

MM. Jean-Louis BISSUEL, en sa qualité de Directeur des Affaires Maritimes, ou son représentant, Président ;

Christian CHEVALLIER, Lieutenant-Colonel, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, en qualité de représentant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, ou son représentant ;

Mme Gisèle ADONIAS, Médecin-Inspecteur, Chef de la Division de Santé Publique à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, sur désignation du Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

M. Frédéric RUE, Inspecteur à la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications, en qualité de fonctionnaire chargé du contrôle des installations radioélectriques ;

MM. Pierre BOUCHET, Chef de Section, Gilles BLANCHI, Administrateur et Lionel AVIAS, Pilote, à la Direction des Affaires Maritimes, en raison de leurs compétences.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.381 du 31 octobre 2007 portant nomination et titularisation d'un Attaché à la Direction de l'Expansion Economique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 12.118 du 17 décembre 1996 portant nomination d'une Sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 octobre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Géraldine POUPEAU, épouse ROSPOCHER, Sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique, est nommée en qualité d'Attaché au sein de cette même Direction, et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 1^{er} novembre 2007.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.382 du 31 octobre 2007 portant nomination d'un Capitaine à la Compagnie des Carabiniers de SAS le Prince Souverain.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.017 du 1^{er} juin 1984, modifiée, portant statut des militaires de la Force Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 octobre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jacques CORTEGGIANI, Capitaine au 27^{ème} bataillon de Chasseurs Alpains, mis en position de service détaché des cadres du Ministère de la Défense de la République française, est nommé en qualité de Capitaine à Notre Compagnie des Carabiniers, à compter du 1^{er} mai 2007.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un octobre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.387 du 7 novembre 2007 portant nomination d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique et lui conférant l'honorariat.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.524 du 24 janvier 1986 portant nomination d'un Agent de police ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 octobre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Marc FIORUCCI, Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé au grade de Brigadier de Police à compter du 1^{er} avril 2007.

L'honorariat est conféré, à titre posthume, à M. Marc FIORUCCI.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le sept novembre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
P/Le Secrétaire d'Etat :
Le Président du Conseil d'Etat
Ph. NARMINO.*

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2007-545 du 5 novembre 2007 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement de deux Employés de bureau à l'Office des Emissions de Timbres-Poste.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement de deux Employés de bureau à l'Office des Emissions de Timbres-Poste (catégorie C - indices majorés extrêmes 242/335).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être titulaire d'un C.A.P. d'Employé de bureau ;
- être apte à la manutention, à la préparation, au conditionnement et à l'expédition de colis ;
- être apte à la vente et à la tenue d'une caisse ;
- posséder des notions d'anglais et d'italien ;
- justifier d'une expérience d'au moins deux ans dans l'Administration monégasque.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de leur acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, ou son représentant, Président ;
- Mme Sophie THEVENOUX, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie ;
- M. Richard MILANESIO, Directeur Général du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;
- M. Guy-Michel CROZET, Directeur de l'Office des Emissions de Timbres-Poste ;
- Mme Danièle MARCHADIER, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente.

ART. 6.

Le recrutement des candidats retenus s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2007-546 du 5 novembre 2007
portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux.*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'une Sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux (catégorie C - indices majorés extrêmes 241/349).

ART. 2.

Les candidates à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- posséder un diplôme s'établissant au niveau du B.E.P. ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins une année dans le domaine du secrétariat.

ART. 3.

Les candidates devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de leur acte de naissance ;

- un extrait du casier judiciaire ;

- un certificat de nationalité ;

- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, ou son représentant ;

- Mme Sophie THEVENOUX, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie ;

- M. Richard MILANESIO, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;

- M. Antoine DINKEL, Directeur des Services Fiscaux ;

- Mme Gabrielle MARESCHI, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente,

ou Mme Géraldine ROSPOCHER, suppléante.

ART. 6.

Le recrutement de la candidate retenue s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2007-547 du 5 novembre 2007
autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «DIGIDOC», au capital de 150.000 €.*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «DIGIDOC» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, 6 juin 2007 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont autorisées les modifications de :

- l'article 5 des statuts ayant pour objet de :

- réduire le capital social de la somme de 150.000 € à celle de 100.000 € et de diminuer la valeur nominale de l'action de la somme de 15 € à celle de 10 € ;

- porter le capital social de la somme de 100.000 € à celle de 201.000 € ;

- l'article 9 des statuts (action de garantie) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 juin 2007.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2007-548 du 5 novembre 2007 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SILVERSEA S.A.M.», au capital de 300.000 €.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «SILVERSEA S.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 4 septembre 2007 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification :

- de l'article 6 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 300.000 euros à celle de 600.000 euros ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 septembre 2007.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2007-549 du 5 novembre 2007 approuvant les modifications apportées aux statuts de l'association dénommée «Association des Propriétaires».

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 59-123 du 5 mai 1959 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée «Association des Propriétaires» ;

Vu l'arrêté ministériel n° 77-269 du 1^{er} juillet 1977 approuvant les modifications apportées aux statuts de ladite association ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées les modifications des statuts de l'association dénommée «Association des Propriétaires», adoptées au cours de l'assemblée générale de ce groupement, réunie le 14 mai 2007.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2007-550 du 5 novembre 2007 autorisant un architecte à exercer dans la Principauté.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 341 du 24 mars 1942 réglementant le titre et la profession d'Architecte et instituant l'Ordre des Architectes dans la Principauté ;

Vu la loi n° 430 du 25 novembre 1945 modifiant les articles 15, 16, 17, 18, 19 et 21 de l'ordonnance-loi n° 341 du 24 mars 1942, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.726 du 11 février 1943 approuvant le code des devoirs professionnels des architectes ;

Vu la requête présentée le 13 juillet 2007 par M. Olivier DEVERINI à l'effet d'être autorisé à exercer la profession d'architecte à Monaco ;

Vu l'avis du Conseil de l'Ordre des Architectes en date du 12 septembre 2007 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Olivier DEVERINI est autorisé à exercer la profession d'architecte dans la Principauté de Monaco.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2007-551 du 5 novembre 2007 modifiant l'arrêté ministériel n° 2003-415 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse de Compensation des Services Sociaux, modifié.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances souveraines d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, susvisée, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984 relatif à la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996 approuvant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-415 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse de Compensation des Services Sociaux, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A l'article premier de l'arrêté ministériel n° 2003-415 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse de Compensation des Services Sociaux, modifié, à la rubrique «B – Soins externes hospitaliers – établissements publics» le tarif d'autorité de la lettre clé C, Consultation Médecin Généraliste, est porté à 22,00 € à compter de la date de publication du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2007-552 du 5 novembre 2007 modifiant l'arrêté ministériel n° 2003-416 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants, modifié.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.488 du 1er octobre 1982 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-688 du 30 novembre 1984 relatif à la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996 approuvant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoires, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-416 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A l'article premier de l'arrêté ministériel n° 2003-416 du 31 juillet 2003 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse d'Assurance Maladie, Accident et Maternité des Travailleurs Indépendants, modifié, à la rubrique «B – Soins externes hospitaliers – établissements publics» le tarif d'autorité de la lettre clé C, Consultation Médecin Généraliste, est porté à 22,00 € à compter de la date de publication du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2007-553 du 6 novembre 2007 rapportant l'autorisation délivrée à M. André BERRO, Comptable auxiliaire du Commerce et de l'Industrie.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 406 du 12 janvier 1945 instituant un Ordre des Experts-Comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.650 du 20 mars 1948, modifiée, réglementant l'exercice de la profession de comptable ;

Vu l'arrêté ministériel n° 70-160 du 5 mai 1970 autorisant M. André BERRO à exercer la profession de comptable auxiliaire du Commerce et de l'Industrie ;

Vu la demande de M. André BERRO du 26 juin 2006 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est mis fin à l'autorisation de porter le titre de comptable auxiliaire du Commerce et de l'Industrie et d'exercer ladite profession en Principauté délivré à M. André BERRO par arrêté ministériel n° 70-160 du 5 mai 1970 à compter du 1^{er} août 2006.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2007-554 du 6 novembre 2007 rapportant l'autorisation délivrée à M. Jean POZZI, Comptable auxiliaire du Commerce et de l'Industrie.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 406 du 12 janvier 1945 instituant un Ordre des Experts-Comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.650 du 20 mars 1948, modifiée, réglementant l'exercice de la profession de comptable ;

Vu l'arrêté ministériel n° 67-169 du 22 juin 1967 portant nomination d'un comptable auxiliaire du Commerce et de l'Industrie ;

Vu la demande de M. Jean POZZI du 14 juillet 2007 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est mis fin à l'autorisation de porter le titre de comptable auxiliaire du Commerce et de l'Industrie et d'exercer ladite profession en Principauté délivré à M. Jean POZZI par arrêté ministériel n° 67-169 du 22 juin 1967 à compter du 1er août 2007.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2007-555 du 6 novembre 2007 portant autorisation et approbation des statuts d'une association dénommée «Association Culturelle d'Aïkido, d'Arts Martiaux et d'Arts Affinitaires», en abrégé «A.C.A.A.M.A.A.».

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée ;

Vu les statuts présentés par l'association dénommée «Association Culturelle d'Aïkido, d'Arts Martiaux et d'Arts Affinitaires», en abrégé «A.C.A.A.M.A.A.» ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée «Association Culturelle d'Aïkido, d'Arts Martiaux et d'Arts Affinitaires», en abrégé «A.C.A.A.M.A.A.», est autorisée dans la Principauté.

ART. 2.

Les statuts de cette association sont approuvés.

ART. 3.

Toute modification auxdits statuts devra être soumise à l'approbation préalable du Gouvernement Princier.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2007-556 du 6 novembre 2007 portant désignation d'un membre de la Commission Administrative de l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.649 du 3 octobre 1934, modifiée par l'ordonnance souveraine n° 1.373 du 1^{er} août 1956 créant une Académie de Musique ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-68 du 22 janvier 2002 portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2005-222 du 22 avril 2005 portant nomination des membres de la Commission Administrative de l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 octobre 2007 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Charles CURAU est nommé membre de la Commission Administrative de l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III, en remplacement de M. Walter COMMANS, pour la durée du mandat restant à courir.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six novembre deux mille sept.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2007-2.721 du 31 octobre 2007 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution ;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Madame Camille SVARA, Adjoint, est déléguée dans les fonctions de Maire du mercredi 21 au vendredi 23 novembre 2007 inclus.

ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 31 octobre 2007, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 31 octobre 2007.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2007-2.747 du 5 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution ;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Monsieur Yann MALGHERINI, Adjoint, est délégué dans les fonctions de Maire du samedi 10 au mardi 13 novembre 2007 inclus.

ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 5 novembre 2007, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 5 novembre 2007.

Le Maire,
G. MARSAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTERE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 28,50 euros T.T.C.

La version en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est désormais disponible au Service du Journal de Monaco au prix unitaire de 55 euros T.T.C.

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2007-154 d'une Secrétaire sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Secrétaire sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 246/349.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un B.E.P. de secrétariat ;

- ou, à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de secrétaire.

Avis de recrutement n° 2007-155 d'un Administrateur à la Direction du Tourisme et des Congrès.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur à la Direction du Tourisme et des Congrès pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 409/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme de l'enseignement supérieur du niveau baccalauréat + 4 dans le domaine de la communication et de la presse ;

- être élève fonctionnaire ou, à défaut, disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine précité d'au moins deux années ;

- maîtriser la langue anglaise (écrit et oral) et justifier de bonnes connaissances en langue italienne et/ou allemande ;

- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Power Point).

L'attention des candidats est appelée sur les contraintes inhérentes au poste (dépassement d'horaires, déplacements à l'étranger et disponibilité les week-ends et jours fériés).

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines – Stade Louis II – Entrée H – 1, avenue des Castelans – BP 672 – MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;

- une copie des titres et références ;

- un curriculum-vitae ;

- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la demande sur papier libre.

Les candidats devront également faire parvenir, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise en location d'un local à usage de profession libérale dans l'immeuble «Le Grand Palais» 2, boulevard d'Italie à Monte-Carlo.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location, un local d'une surface approximative de 95.59 m², sis rez-de chaussée de l'immeuble «Le Grand Palais», 2, boulevard d'Italie.

Il est précisé que ce local est exclusivement réservé à l'exercice d'une profession libérale.

L'Administration des Domaines attire l'attention des candidats sur la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement dudit local.

Les personnes intéressées devront venir retirer un questionnaire auprès du secrétariat de l'Administration des Domaines.

Ce questionnaire dûment rempli et complété, accompagné des pièces justificatives demandées devra impérativement être retourné auprès de l'Administration des Domaines – 24, rue du Gabian – B.P.719 – MC 98014 Monaco Cédex, au plus tard le 16 novembre 2007.

Une visite des lieux aura lieu le 5 novembre 2007 de 10 h 00 à 12 h 00, et le 9 novembre 2007 de 14 h 00 à 16 h 00.

Mise en location d'un local à usage de profession libérale dans l'immeuble «Le Grand Palais» 2, boulevard d'Italie à Monte-Carlo.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location, un local d'une surface approximative de 147.33 m², sis rez-de chaussée de l'immeuble «Le Grand Palais», 2, boulevard d'Italie.

Il est précisé que ce local est exclusivement réservé à l'exercice d'une profession libérale.

L'Administration des Domaines attire l'attention des candidats sur la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement dudit local.

Les personnes intéressées devront venir retirer un questionnaire auprès du secrétariat de l'Administration des Domaines.

Ce questionnaire dûment rempli et complété, accompagné des pièces justificatives demandées devra impérativement être retourné auprès de l'Administration des Domaines – 24, rue du Gabian – B.P.719 – MC 98014 Monaco Cédex, au plus tard le 16 novembre 2007.

Une visite des lieux aura lieu le 5 novembre 2007 de 10 h 00 à 12 h 00, et le 9 novembre 2007 de 14 h 00 à 16 h 00.

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un appartement situé au 4^{ème} étage de l'immeuble sis 9, rue des Açores, composé de 2 pièces, cuisine entièrement équipée, salle de bains / wc, loggia, rangements et climatisation, d'une superficie de 27 m².

Loyer mensuel : 750 euros

Charges : 20 euros

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : AGENCE VOLUMES - 23, rue Grimaldi à Monaco, tél : 93. 30. 89. 80.

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 9 novembre 2007.

OFFRE DE LOCATION

D'un appartement situé au 16, boulevard d'Italie, au 3^{ème} étage, composé de 3 pièces + dressing, ascenseur, chauffage, électricité, courant force, climatisation, d'une superficie de 110 m².

Loyer mensuel : 3.500 euros

Charges : 130 euros

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence DOTTA - 5 bis, avenue Princesse Alice à Monaco, tél : 97.98.20.00

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'une nouvelle valeur.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procèdera le 7 décembre 2007 à la mise en vente du timbre commémoratif ci-après désigné :

● **1,40 € - 150^e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE GIACOMO PUCCINI**

Ce timbre sera en vente au Musée des Timbres & des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie ainsi que dans certains bureaux philatéliques français. Il sera proposé à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la première partie 2008.

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ**

Direction du Travail.

Communiqué n° 2007-11 du 26 octobre 2007 relatif à la liste des jours chômés et payés pour l'année 2008.

- le Jour de l'An	Mardi 1 ^{er} janvier 2008
- le jour de la Sainte Dévote	Dimanche 27 janvier 2008
- le Lundi de Pâques	Lundi 24 mars 2008
- le jour de la Fête du Travail et le jour de l'Ascension	Jeudi 1 ^{er} mai 2008
- le jour de la Pentecôte	Lundi 12 mai 2008
- le jour de la Fête Dieu	Jeudi 22 mai 2008
- le jour de l'Assomption	Vendredi 15 août 2008
- le jour de la Toussaint	Samedi 1 ^{er} novembre 2008
- le jour de la Fête de S.A.S. le Prince Souverain	Mercredi 19 novembre 2008
- le jour de l'Immaculée Conception	Lundi 8 décembre 2008
- le jour de Noël	Jeudi 25 décembre 2008
- le jour de l'An	Jeudi 1 ^{er} janvier 2009.

**DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTERIEURES**

—

Avis de recrutement d'un Traducteur Réviseur, grade P. 4 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Section anglaise de traduction, Service de traduction du PCT, Division des opérations du PCT, Secteur du PCT et Brevets, centre d'arbitrage et de médiation et questions mondiales de propriété intellectuelle.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste de Traducteur-réviseur, à la Section anglaise de traduction, Service de traduction du PCT, Division des opérations du PCT, Secteur PCT et brevets au sein du Centre d'arbitrage et de médiation et questions mondiales de propriété intellectuelle de l'OMPI qui a son siège à Genève (Suisse).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire en langues ou dans un domaine technique ou des qualifications équivalentes. Un diplôme de traducteur serait un avantage ;

- avoir une excellente connaissance de l'anglais et du japonais. Une bonne connaissance d'autres langues, en particulier du français, de l'allemand ou du russe, serait un avantage ;

- disposer d'une aptitude démontrée à effectuer des traductions et des révisions de textes de nature technique. Une expérience professionnelle correspondante d'au moins neuf ans dans le domaine industriel ou similaire est requise. Posséder également une aptitude à travailler vite et avec précision sous pression ;

- avoir une culture générale étendue et une aptitude à assimiler des connaissances couvrant un large éventail de sujets techniques et scientifiques ;

- détenir une aptitude à utiliser des systèmes informatiques.

A qualifications égales, la préférence est donnée aux candidats qui sont ressortissants de l'un des Etats membres de l'OMPI et aux candidats venant de régions du monde dont les ressortissants ne sont pas assez nombreux dans le personnel de l'OMPI.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidatures doivent être envoyées avant le 26 novembre 2007 au plus tard à :

Section des engagements

OMPI,
34, chemin des Colombettes,
1211 Genève,
SUISSE
Télécopieur : (41.22) 338.98.20
E-mail : staffengagements@wipo.int

Pour faire acte de candidature, il est impératif d'utiliser le formulaire qui peut être téléchargé directement sur le site Internet de l'OMPI à l'adresse www.wipo.int et doit être accompagné d'une photographie de format passeport signée au dos. Dans toute correspondance, il faut indiquer le numéro de l'avis de vacance d'emploi (pas de numéro de poste).

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

—

Avis de recrutement d'un Assistant Statisticien, grade P. 2 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), service de l'information en matière de brevets et des statistiques de Propriété Industrielle, secteur PCT et brevets, centre d'arbitrage et de médiation et questions mondiales de propriété intellectuelle.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste d'Assistant statisticien, au sein du Service de l'information en matière de brevets et des statistiques de propriété industrielle, secteur PCT et brevets, du centre d'arbitrage et de médiation et questions mondiales de propriété intellectuelle de l'OMPI qui a son siège à Genève (Suisse).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire en économie, statistiques, mathématiques, gestion des entreprises ou des qualifications et une expérience équivalentes ;

- avoir au moins trois années d'expérience professionnelle dans les domaines de la propriété intellectuelle, de l'analyse économique ou des statistiques ;

- disposer d'une bonne connaissance des outils et des techniques faisant appel à l'analyse statistique ou aux mathématiques appliquées. Avoir une bonne connaissance des questions macroéconomiques, en particulier dans leurs rapports avec la propriété industrielle ;

- détenir une bonne connaissance du fonctionnement général du système de la propriété intellectuelle, et en particulier du PCT et du système des brevets ;

- avoir une bonne maîtrise des systèmes informatiques et des bases de données ;

- posséder une excellente connaissance du français ou de l'anglais, et bonne connaissance pratique de l'autre langue ainsi que l'aptitude à travailler dans d'autres langues constitue un avantage.

A qualifications égales, la préférence est donnée aux candidats qui sont ressortissants de l'un des Etats membres de l'OMPI et aux candidats venant de régions du monde dont les ressortissants ne sont pas assez nombreux dans le personnel de l'OMPI.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidatures doivent être envoyées avant le 26 novembre 2007 au plus tard à :

Section des engagements

OMPI,
34, chemin des Colombettes,
1211 Genève,
SUISSE
Télécopieur : (41.22) 338.98.20
E-mail : staffengagements@wipo.int

Pour faire acte de candidature, il est impératif d'utiliser le formulaire qui peut être téléchargé directement sur le site Internet de l'OMPI à l'adresse www.wipo.int et doit être accompagné d'une photographie de format passeport signée au dos. Dans toute correspondance, il faut indiquer le numéro de l'avis de vacance d'emploi (pas de numéro de poste).

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Avis de recrutement d'un Analyste-Programmeur Principal, grade P. 4 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), groupe des systèmes relatifs aux ressources humaines, service des applications Web Administratives, Division de l'Informatique.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste d'Analyste-programmeur principal, au sein du Groupe des systèmes relatifs aux ressources humaines, Service des applications Web et Administrative de la Division de l'Informatique de l'OMPI qui a son siège à Genève (Suisse).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire sciences informatiques ou dans une discipline connexe, ou une formation ou une expérience équivalente ;

- avoir au moins neuf années d'expérience professionnelle dans l'appui au système informatique et le développement de systèmes informatiques, surtout l'application dédiée aux ressources humaines et aux finances ; et une solide expérience des modules correspondants (PeopleSoft, Sigagip et HR Access) ;

- maîtriser la gestion des ressources humaines et les procédures de paie ;

- avoir une excellente connaissance de la conception et du développement des applications logiciels, en particulier une bonne maîtrise de la programmation des langages SQL, PL/SQL et une connaissance approfondie de COBOL, PACBASE, Oracle et Business Objects ;

- détenir une expérience pratique de la gestion des projets logiciels et une expérience avérée dans le déploiement d'applications dédiées à la gestion des ressources humaines et à la gestion financière ;

- posséder une expérience du travail dans un environnement international, une bonne capacité de communication et une aptitude à soigner les relations avec les membres du personnel ainsi qu'avec les contacts extérieurs ;

- avoir une excellente connaissance du français ou de l'anglais, une très bonne connaissance de l'autre langue, et une capacité à rédiger des propositions de projets et des rapports.

A qualifications égales, la préférence est donnée aux candidats qui sont ressortissants de l'un des Etats membres de l'OMPI et aux candidats venant de régions du monde dont les ressortissants ne sont pas assez nombreux dans le personnel de l'OMPI.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidatures doivent être envoyées avant le 26 novembre 2007 au plus tard à :

Section des engagements

OMPI,
34, chemin des Colombettes,
1211 Genève,
SUISSE
Télécopieur : (41.22) 338.98.20
E-mail : staffengagements@wipo.int

Pour faire acte de candidature, il est impératif d'utiliser le formulaire qui peut être téléchargé directement sur le site Internet de l'OMPI à l'adresse www.wipo.int et doit être accompagné d'une photographie de format passeport signée au dos. Dans toute correspondance, il faut indiquer le numéro de l'avis de vacance d'emploi (pas de numéro de poste).

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Avis de recrutement d'un Administrateur de projets, grade P. 3 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Département des Finances, secteur des Affaires Générales et de l'Administration.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste d'Administrateur de projets, au sein du Département des finances, secteur des affaires générales et de l'administration de l'OMPI qui a son siège à Genève (Suisse).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire en économie, finances, gestion des entreprises ou des administrations publiques ;

- avoir une expérience dans la gestion de projets, l'analyse commerciale, la restructuration des opérations, l'élaboration et la

mise en œuvre de solutions pour répondre aux besoins opérationnels ;

- disposer d'au moins six années d'expérience dans la finance ;
- détenir l'aptitude à analyser les situations de manière objective et à proposer des solutions de gestion ;
- avoir une excellente connaissance de l'anglais, et une très bonne connaissance du français. Posséder une aptitude avérée à rédiger en anglais et en français de manière concise et efficace ;
- posséder une excellente capacité à communiquer, sens de la diplomatie et tact ; expérience dans la supervision du personnel.

A qualifications égales, la préférence est donnée aux candidats qui sont ressortissants de l'un des Etats membres de l'OMPI et aux candidats venant de régions du monde dont les ressortissants ne sont pas assez nombreux dans le personnel de l'OMPI.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidatures doivent être envoyées avant le 26 novembre 2007 au plus tard à :

Section des engagements

OMPI,
34, chemin des Colombettes,
1211 Genève,
SUISSE
Télécopieur : (41.22) 338.98.20
E-mail : staffengagements@wipo.int

Pour faire acte de candidature, il est impératif d'utiliser le formulaire qui peut être téléchargé directement sur le site Internet de l'OMPI à l'adresse www.wipo.int et doit être accompagné d'une photographie de format passeport signée au dos. Dans toute correspondance, il faut indiquer le numéro de l'avis de vacance d'emploi (pas de numéro de poste).

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Avis de recrutement de deux Ingénieurs en Radiocommunication, grade P. 4 au sein de l'Organisation Internationale des Télécommunications (UIT) Bureau des Radiocommunications, Département des Services de Terre.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour deux postes d'Ingénieur en radiocommunication, au Bureau des Radiocommunications, Département des Services de Terre de l'UIT, qui a son siège à Genève (Suisse).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire en langues ou dans un domaine technique ou des qualifications équivalentes. Un diplôme de traducteur serait un avantage ;

- avoir une excellente connaissance de l'anglais et du japonais. Une bonne connaissance d'autres langues, en particulier du français, de l'allemand ou du russe, serait un avantage ;

- disposer d'une aptitude démontrée à effectuer des traductions et des révisions de textes de nature technique. Une expérience professionnelle correspondante d'au moins neuf ans dans un domaine industriel ou similaire est requise. Posséder également une aptitude à travailler vite et avec précision sous pression ;

- avoir une culture générale étendue et une aptitude à assimiler des connaissances couvrant un large éventail de sujets techniques et scientifiques ;

- détenir une aptitude à utiliser des systèmes informatiques.

A qualifications égales, la préférence est donnée aux candidats qui sont ressortissants de l'un des Etats membres de l'OMPI et aux candidats venant de régions du monde dont les ressortissants ne sont pas assez nombreux dans le personnel de l'OMPI.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être envoyées avant le 26 novembre 2007 au plus tard à :

Section des engagements

OMPI,
34, chemin des Colombettes,
1211 Genève,
SUISSE
Télécopieur : (41.22) 338.98.20
E-mail : staffengagements@wipo.int

Pour faire acte de candidature, il est impératif d'utiliser le formulaire qui peut être téléchargé directement sur le site Internet de l'OMPI à l'adresse www.wipo.int et doit être accompagné d'une photographie de format passeport signée au dos. Dans toute correspondance, il faut indiquer le numéro d'avis de vacance d'emploi (pas le numéro de poste).

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Avis de recrutement d'un Ingénieur en Radiocommunication, grade P. 4 au sein de l'Organisation Internationale des Télécommunications (UIT) Bureau des Radiocommunications, Département des Services de Terre, Division des Services fixe et mobile (FMD).

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste d'Ingénieur en radiocommunication, au Bureau des Radiocommunications, Département des Services de Terre au sein de la Division des Services fixe et mobile (FMD) de l'UIT, qui a son siège à Genève (Suisse).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un titre universitaire supérieur en ingénierie des télécommunications ou dans une discipline connexe (sciences/ingénierie, ingénierie électrique/électronique), avec une spécialisation en radiocommunication, ou avoir reçu une formation dans un établis-

sement d'enseignement supérieur de réputation établie, sanctionnée par un diplôme de niveau équivalent à un titre universitaire dans l'un des domaines précités ou posséder une instruction, une formation universitaire et une expérience qui, conjuguées, peuvent être considérées comme l'équivalent d'un titre universitaire supérieur ;

- avoir plus de sept ans d'expérience à des postes à responsabilité croissante dans le domaine des services de radiocommunication, dont trois années au moins au niveau international ;

- disposer d'une très bonne connaissance de l'une des six langues officielles de l'UIT (arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol) et d'une bonne connaissance d'une deuxième langue. La connaissance d'une troisième langue serait un avantage ;

- avoir une expérience de l'application du Règlement des radiocommunications ; ainsi que la connaissance des travaux du Secteur des radiocommunications de l'UIT. Avoir participé à ces travaux serait un avantage ;

- détenir une bonne connaissance des technologies actuelles de radiocommunication. disposer d'une aptitude et d'avoir la volonté d'apprendre et de se tenir au courant dans le domaine des dernières technologies des radiocommunications et de l'information ;

- avoir une bonne connaissance du traitement transactionnel dans un environnement de base de données et une connaissance pratique de l'utilisation des bases de données relationnelles sur ordinateur central et micro-ordinateurs, de préférence dans une architecture client-serveur ;

- posséder compétence et expérience en matière de programmation dans un ou plusieurs langages suivants : Fortran, C, C++, Visual Basic et/ou en relation avec les applications web ;

- avoir une aptitude à travailler de façon indépendante et en équipe.

A qualifications égales, la préférence est donnée aux candidats qui sont ressortissants de l'un des Etats membres de l'UIT et aux candidats venant de régions du monde dont les ressortissants ne sont pas assez nombreux dans le personnel de l'UIT.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être envoyées avant le 3 janvier 2008 au plus tard à :

Secrétaire général,

Division de l'administration des ressources humaines,
UIT,
Place des Nations
CH - 1211 GENEVE 20,
SUISSE
Télécopieur : (41.22) 733.72.56 ou (41.22) 730.65.00
E-mail : recrutement@itu.int

Pour faire acte de candidature, il est impératif d'utiliser la Notice Personnelle (NP) qui peut être téléchargée directement sur le site Internet de l'UIT à l'adresse <http://www.itu.int/employment/>. Les candidats de l'extérieur doivent indiquer leur nationalité, citer le numéro de l'avis de vacance auquel ils répondent (en l'occurrence R41/P4/530 (FMD))

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Appel à candidature de l'organisation internationale de la francophonie.

L'Organisation Internationale de la Francophonie lance un projet de Volontariat francophone.

Ce projet-pilote qui encourage la mobilité Sud-Sud, permet à des volontaires âgés de 21 à 35 ans de valoriser leurs compétences tout en contribuant à des actions en faveur du développement. Le premier appel à candidatures pour la sélection de 21 volontaires est ouvert du 24 octobre au 23 novembre 2007. Les jeunes ressortissants de pays membres de l'OIF, répondant aux critères d'éligibilité et souscrivant aux valeurs du volontariat francophone sont invités à postuler selon les modalités définies par l'OIF afin d'offrir leurs compétences pendant 12 mois au profit d'actions mises en œuvre, dans 9 pays, par l'OIF, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) et les partenaires de la Francophonie.

Les trois domaines d'intervention du projet de volontariat francophone sont :

- la promotion et le renforcement du français dans un contexte multilingue ;

- les technologies de l'information et de la communication comme supports dans les domaines de l'éducation et de la culture ;

- le renforcement des capacités locales en développement économique, social et culturel.

Parce qu'il est bénévole à plein temps, le volontaire n'est pas soumis aux règles du droit du travail ni au Statut et Règlement du Personnel de l'OIF.

Le volontaire perçoit des indemnités qui lui permettent de vivre décemment sur son lieu d'affectation :

- une indemnité mensuelle de subsistance

- une indemnité mensuelle de logement

Le volontaire bénéficie en outre des assurances suivantes :

- assurance médicale souscrite par l'OIF et soumise à conditions

- assurance rapatriement sanitaire

- responsabilité civile souscrite par l'OIF et soumise à conditions

L'OIF assure le transport aller-retour entre le pays d'origine du volontaire et le pays d'affectation.

Le (la) candidat(e) sera sélectionné(e) sur la base de ses compétences dans son domaine d'intervention, de sa motivation et selon les critères suivants :

- être une femme ou un homme entre 21 et 35 ans

- avoir la majorité légale dans son pays d'origine et le pays d'affectation

- être reconnu(e) médicalement apte

- être résident(e) et ressortissant(e) d'un des 55 Etats ou Gouvernements membres de la Francophonie

- être titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent

- être en règle avec les lois et l'administration de son pays, et détenir un passeport en cours de validité (plus 18 mois).

Le (la) candidat(e) s'engage pour 12 mois et s'engage à rejoindre son pays d'origine à la fin de sa mission.

Le recrutement du (de la) candidat(e) est strictement individuel, le projet excluant toute prise en charge de la famille ou de toute autre personne. Un volontaire ne peut faire valoir sa qualité de volontaire francophone pour être rejoint par un tiers.

Compétences requises :

- bonne maîtrise parlée et écrite de la langue française
- le (la) candidat(e) ne peut postuler qu'à un seul poste
- le (la) candidat(e) ne pourra effectuer qu'un seul et unique mandat comme volontaire à l'OIF
- le (la) candidat(e) ne peut être volontaire dans son propre pays
- le non respect d'un de ces critères entraînera systématiquement la non recevabilité des candidatures.

Liste des postes à pourvoir :

- chargé(e) de la documentation et de la communication BULGARIE
- assistant(e) à l'animation-documentation BULGARIE
- documentaliste / rédacteur(trice) BULGARIE
- chargé(e) de mission auprès du Directeur des études et des stages de l'Ecole Royale d'Administration CAMBODGE
- assistant(e) de formations en français CAMBODGE
- assistant(e) du coordonnateur du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (CIJEF) CANADA – (Canada-Nouveaux-Brunswick)
- journaliste LAOS
- chargé(e) d'animation et de coordination MOLDAVIE
- animateur (trice) «formations/emploi et vie étudiante franco-phone» MOLDAVIE
- animateur (trice) Formateur (trice) en TIC NIGER
- chargé(e) de mission auprès de la communauté urbaine de Niamey NIGER
- assistant(e) du chargé des formations NIGER
- assistant(e) à la production de contenus en ligne NIGER
- chargé(e) d'animation francophone ROUMANIE
- Webmestre animateur de site TOGO
- Chargé(e) de veille juridique VIETNAM
- Assistant(e) pour emploi francophone VIETNAM
- Conseiller(ère) pédagogique, appui du français par les TICE VIETNAM

Les formulaires de candidatures sont à disposition sur le site :

<http://www.francophonie.org/actions/developpement/volontariat.cfm>

La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 23 novembre 2007.

MAIRIE

La Mairie invite la population à pavoiser à l'occasion de la Fête Nationale.

A l'occasion de la Fête Nationale, les Monégasques et les habitants de Monaco auront à cœur de manifester leur attachement à S.A.S. le Prince Albert II et à la Principauté.

Dans cet esprit, le Maire les invite à pavoiser façades, fenêtres et balcons de leur immeuble ou appartement.

Dans les grands immeubles, des dispositions sont prises habituellement, pour un pavoisement collectif. Il serait souhaitable, cependant, que chacun réalise une décoration individuelle, afin de donner plus d'éclat et d'ampleur à la Fête Nationale.

Les commerçants voudront bien s'y associer, en décorant leur devanture.

Avis de vacance d'emploi n° 2007-076 d'un poste d'Ouvrier Professionnel au Service Municipal des Travaux.

Mme le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Ouvrier Professionnel 2^{ème} catégorie (maçon) est vacant au Service Municipal des Travaux.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du C.AP. maçonnerie ;
- justifier de très bonnes connaissances en matière de plâtrerie et pose de carrelage ;
- avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans le domaine du bâtiment ;
- être apte à porter de lourdes charges ;
- être titulaire du permis de conduire de catégorie B ;
- accepter les contraintes d'horaires liées au poste.

Avis de vacance d'emploi n° 2007-077 d'un poste de Technicien en micro-informatique.

Mme le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Technicien en micro-informatique est vacant au Service Bureautique-Informatique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de premier cycle de l'enseignement supérieur en informatique ;

- justifier d'une expérience professionnelle de deux ans en informatique, de préférence en gestion de parc ;

- posséder une connaissance approfondie des logiciels Microsoft Office ;

- posséder une bonne connaissance des technologies Internet et des serveurs Microsoft Windows.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacance visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasques) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage – Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Théâtre des Variétés

le 15 novembre,
La Mongolie – L'Art en mouvement des premiers empires nomades.

le 13 novembre, à 20 h 30,

Les Mardis du Cinéma – projection cinématographique organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Théâtre Princesse Grace

du 15 au 17 novembre, à 21 h, le 18 novembre, à 15 h,
Le Gardien d'Harold Pinter avec Robert Hirsch.

Quai Albert 1^{er}

jusqu'au 19 novembre,
Foire-attractions organisée par la Mairie de Monaco.

Association Monégasque de Préhistoire

Musée d'Anthropologie préhistorique

le 12 novembre, à 21 h,
«Découvertes archéologies de l'Age du bronze final en Mongolie», par Jérôme Magail.

Le Sporting d'Hiver

du 9 au 11 novembre,
Grand Tournoi International de Bridge par équipes de quatre.

Espace Fontvieille

du 9 au 11 novembre, de 10 h à 20 h,
Grande Braderie de Monaco par l'Union des Commerçants et Artisans de Monaco.

le 17 novembre, en matinée et en soirée
Le Cirque de Moscou sur glace.

Digue du Port Hercule

le 18 novembre, à 21 h,
A l'occasion de la Fête Nationale Monégasque, feu d'artifice pyromusical.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,
Le Micro - Aquarium :

Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

jusqu'au 31 décembre, de 9 h 30 à 19 h,

Exposition «1906-2006, Albert 1^{er} - Albert II : Monaco en Arctique, regards sur un monde en pleine mutation.

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 17 novembre, de 15 h à 20 h (sauf les dimanches et jours fériés),

Exposition d'Antoon Van Dyck en collaboration avec la Galeria Ristori d'Albenga (Italie).

jusqu'au 8 décembre, de 15 h 00 à 20 h 00, sauf les dimanches et jours fériés,

Présentation des Nouvelles Créations de Bijoux de «Luigi FARELLA et Maria d'ORLANDO» œuvre humanitaire en faveur de l'œuvre de Sœur Marie.

Association des Jeunes Monégasques

jusqu'au 24 novembre, du mardi au vendredi, de 15 h à 20 h (le samedi de 16 h à 20 h),

Exposition collective de Patchwork par le club de Beausoleil.

Congrès

Monte-Carlo Bay Hôtel

jusqu'au 11 novembre,
Monte-Carlo Media Forum 2007.

du 9 au 16 novembre,
Montblanc.

du 17 au 23 novembre,
HP CDP FORUM.

Fairmont

jusqu'au 9 novembre,
5^{ème} Mice Europe.

Centre de Rencontres Internationales

jusqu'au 10 novembre,
XIX^{ème} Congrès d'Odontostomatologie.

le 15 novembre,
2^{ème} Forum de l'Investissement Do it in Monaco.

Grimaldi Forum

jusqu'au 9 novembre,
Momentum Monaco.

les 15 et 16 novembre,
6^{ème} Edition de Distriforum & Services It.

du 16 au 18 novembre,
Les Assises d'Oncologie Digestive.

Hôtel Méridien Beach Plaza

jusqu'au 11 novembre,
19^{ème} Journée Internationale Médicale.

Hôtel de Paris

jusqu'au 11 novembre,
Ferrari Club Italia.

Sporting d'Hiver

du 15 au 18 novembre,
Convention Annuelle The Leading Hotels of the World.

Sports

Monte-Carlo Golf Club

le 10 novembre,
Coupe Canu : Challenge J.P. PIZZIO – 10 trous Stableford – Seniors.

le 11 novembre,
Coupe Reschke - Stableford.

Stade Louis II

le 10 novembre, à 20 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Strasbourg.



INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 31 octobre 2007, enregistré, le nommé :

- DE VERNER Lars, né le 1er juin 1943 à ENEBY (Suède) de nationalité suédoise, ayant demeuré 21, boulevard Princesse Charlotte à Monaco, et actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 4 décembre 2007 à 9 heures, sous la prévention d'émission de chèque sans provision.

Délit prévu et réprimé par les articles 330 et 331-1° du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Secrétaire Général,
B. ZABALDANO.

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Stéphanie VIKSTRÖM, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque GUITAY, a prorogé jusqu'au 5 août 2008 le délai imparti au syndic André GARINO pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 5 novembre 2007.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge commissaire de la cessation des paiements de ENGEL ET CIE SCS, a arrêté l'état des créances à la somme de DEUX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CENT VINGT SEPT EUROS ET SOIXANTE DEUX CENTIMES (254.127,62 euros) sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés.

Monaco, le 6 novembre 2007.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge commissaire de la cessation des paiements de M. Rainer ENGEL, a arrêté l'état des créances à la somme de TROIS CENT CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT

QUATORZE EUROS ET SEIZE CENTIMES (352.294,16 euros) sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés.

Monaco, le 6 novembre 2007.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Juge au Tribunal de Première Instance, juge commissaire de la cessation des paiements de M. Rainer ENGEL, a renvoyé ledit M. Rainer ENGEL devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du 7 décembre 2007.

Monaco, le 6 novembre 2007.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Juge au Tribunal de Première Instance, juge commissaire de la cessation des paiements de ENGEL ET CIE SCS, a renvoyé ladite ENGEL ET CIE SCS devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du 7 décembre 2007.

Monaco, le 6 novembre 2007.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins – Monaco

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
«S.A.R.L. UNIQUE CONCEPT»**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte reçu le 20 juillet 2007 par le notaire soussigné, il a été constitué une société en responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «S.A.R.L. UNIQUE CONCEPT».

Objet : L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le courtage dans le secteur alimentaire des vins et spiritueux, de la biscuiterie, confiserie et des gourmandises.

Et, plus généralement toutes opérations commerciales de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Siège social : 41, avenue Hector Otto à MONACO

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation près la Direction de l'Expansion Economique.

Gérant : M. Maurizio GIOVANZANI demeurant 41, avenue Hector Otto à Monaco

Capital social : 15.000 euros divisé en 100 parts de 150 euros chacune.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa – Monaco

**RESILIATION ANTICIPEE DE CONTRAT
DE GERANCE**

Deuxième insertion

La gérance libre consentie par la société anonyme dénommée LE VERSAILLES, ayant siège 4 et 6, avenue Prince Pierre à Monaco, au profit de Monsieur Iacopo LA GUARDIA, commerçant, demeurant à Monaco, 1, avenue Prince Pierre, concernant l'activité commerciale de : RESTAURANT, CAFE, BAR ET BRASSERIE dépendant d'un fonds de commerce d'HOTEL, RESTAURANT, CAFE, BAR ET BRASSERIE, exploité sous l'enseigne «VECCHIA FIRENZE», dans des locaux sis 4 et 6, avenue Prince Pierre à Monaco, a été résiliée par anticipation, suivant acte reçu par M^e CROVETTO-AQUILINA, le 23 octobre 2007 ; ladite résiliation prenant effet au 1^{er} novembre 2007.

Oppositions s'il y a lieu, au siège du fonds dans les délais de la loi.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa – Monaco

CONTRAT DE GERANCE

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 6 juillet 2007 réitéré le 23 octobre 2007, la Société Anonyme Monégasque LE VERSAILLES, ayant

siège 4 et 6, avenue Prince Pierre à Monaco a donné en gérance libre pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} novembre 2007, à Monsieur Iacopo LA GUARDIA, demeurant 1, avenue Prince Pierre à Monaco, le fonds de commerce d'HOTEL, RESTAURANT, CAFE, BAR et BRASSERIE, exploité dans des locaux sis à Monaco 4 et 6, avenue Prince Pierre.

Le contrat prévoit le versement d'un cautionnement de 16.000 euros.

Monsieur LA GUARDIA sera seul responsable de la gérance.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

26, avenue de la Costa – Monaco

**Société Anonyme Monégasque
dénommée**

«STAR CLIPPERS MONACO»

au capital de 300.000 euros

ERRATUM

A la publication de la modification aux statuts de la société dénommée «STAR CLIPPERS MONACO» parue au Journal de Monaco numéro 7.830 du 19 octobre 2007 pages 1981 et 1982. Il a été indiqué par erreur que le dépôt des actes y relatifs s'effectuait au greffe général des Tribunaux de la Principauté de Monaco le jour même alors qu'il a été effectué le 2 novembre 2007.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 23 juillet 2007, par le notaire soussigné, Mme Martine ARTIERI, domiciliée 146, avenue des Anémones, à Roquebrune-Cap-Martin, a loué et concédé en gérance libre, pour une durée de trois ans, à la S.A.R.L. L'ALCHIMISTERIE (devenue depuis S.A.R.L. L'ALCHIMYSTERIE), avec siège à Monaco, un fonds de commerce de parfumerie, etc., exploité 3, avenue St Michel, à Monte-Carlo.

Il a été prévu un cautionnement de 10.500 euros.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

AVENANT A GERANCE LIBRE

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 18 septembre 2007, Mme Jacqueline SUQUET, domiciliée Grande Rue, Café Suquet à Giroussens (Tarn), et M. Jean-Pierre SEMBOLINI, domicilié 23, rue Basse, à Monaco-Ville, ont convenu de modifier l'activité

commerciale exploitée dans le fonds de commerce «LA PAMPA», 8, Place du Palais à Monaco en celle de «Snack-Bar».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

**CESSION D'ELEMENTS DE
FOND DE COMMERCE**

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu, par le notaire soussigné, le 25 octobre 2007, M. Philippe ASSELIN et Mme Brigitte CHAULIAT, son épouse, domiciliés «LE RIVIERA PALACE» 27, boulevard de la Turbie, à Beausoleil (Alpes-Maritimes), ont cédé à la société à responsabilité limitée dénommée S.A.R.L. «FREMAUX-MONACO», au capital de 15.000 euros, ayant son siège à Monaco 20, rue de Millo, en cours d'immatriculation, les éléments (nom commercial, clientèle et achalandage, droit au bail) d'un fonds de commerce d'achat et vente au détail de tout équipement de la personne, de l'enfant et de la maison, lingerie, linge de maison, textiles, accessoires de décoration et cadeaux, exploité par Mme ASSELIN 20, rue de Millo, à Monaco sous l'enseigne «VILLA MILLO».

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 29 octobre 2007,

la société en commandite simple dénommée «S.C.S. PERSOGLIO & Cie», ayant son siège social numéro 37, Boulevard des Moulins à Monte-Carlo, a cédé à Mlle Leyla HOBBI-MOGHADAM, domiciliée 1, Chemin de la Rousse à Monte-Carlo, le droit au bail portant sur des locaux sis 37, boulevard des Moulins à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
«NEW'S ONE S.A.R.L.»**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant actes reçus par le notaire soussigné les 2 mai, 5 juillet et 31 octobre 2007,

Il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : «NEW'S ONE S.A.R.L.».

Objet : Toute activité de promotion commerciale dans le domaine de la mode et de produits de luxe, et notamment :

- l'édition et la promotion d'œuvres et ouvrages sur tout support,

- le conseil en communication,

- la régie de tout support et mobilier publicitaire, ainsi que leur distribution,

- l'organisation d'expositions, événements et défilés,

à l'exclusion de toute œuvre contraire aux bonnes mœurs et/ou pouvant nuire à l'image de la Principauté de Monaco.

Et plus généralement, toutes les opérations financières, industrielles, civiles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus mentionné, ou de nature à en favoriser le développement.

Durée : 99 années à compter du 25 octobre 2007.

Siège : Place du Casino à Monte-Carlo.

Capital : 20.000 Euros, divisé en 200 parts de 100 Euros.

Gérant : M. François CARONIA, domicilié 6, Lacets Saint Léon, à Monte-Carlo.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 9 novembre 2007.

Monaco, le 9 novembre 2007.

Signé : H. REY.

S.A.R.L. «MULLY-ECO»

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 17 septembre 2007, enregistré à Monaco le 25 octobre 2007, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : S.A.R.L. «MULLY-ECO»

Objet social : «A Monaco et à l'étranger, la commercialisation en direct et par internet de tous biens et services ayant une forte valeur ajoutée environnemental.

Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales se rapportant directement à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser l'extension.»

Durée : 99 années.

Siège : 13, avenue des Castelans à MONACO.

Capital social : QUINZE MILLE (15 000) euros divisé en 100 parts de 150 euros chacune.

Gérant : Monsieur Loïc LOISEL.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 2 novembre 2007.

Monaco, le 9 novembre 2007.

«S.C.S. DE ANGELIS & Cie»

Société en Commandite Simple
 au capital de 15.200 euros
 Siège social : 1, avenue de la Madone - Monaco

**TRANSFORMATION EN SOCIETE
 A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 24 octobre 2007, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la société en commandite simple dénommée «S.C.S. DE ANGELIS & Cie» en société à responsabilité limitée dénommée «S.A.R.L. IL TRIANGOLO», et ce, sans modifier la personnalité morale qui demeure la même ; elle a en outre adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, son capital social et la personne autorisée à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Un original de l'acte précité et des statuts de la SARL IL TRIANGOLO a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 novembre 2007.

Monaco, le 9 novembre 2007.

«S.C.S. MAGNINO & Cie»

Société en Commandite Simple
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 11, avenue Saint-Michel - Monaco

**TRANSFORMATION EN SOCIETE
 A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 23 octobre 2007, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la société en commandite simple dénommée «S.C.S. MAGNINO & Cie» en société à responsabilité limitée dénommée «S.A.R.L. SM TRADING MONTE-CARLO», et ce, sans modifier la personnalité morale qui demeure la même ; elle a en outre adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, son capital social et la personne autorisée à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Un original de l'acte précité et des statuts de la SARL SM TRADING MONTE-CARLO a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 novembre 2007.

Monaco, le 9 novembre 2007.

«S.A.R.L. MC SOLUTION»

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 27, boulevard Albert 1^{er} - Monaco

**DEMISSION DU GERANT
 CESSIONS DE DROITS SOCIAUX
 MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 3 août 2007, dûment enregistré :

M. Marc TREVES, associé gérant démissionnaire de la S.A.R.L. MC SOLUTION, a cédé cinq parts sociales lui appartenant dans le capital de ladite société à Monsieur Raffaello RAIMONDO, demeurant 20, boulevard Princesse Charlotte à Monaco, qui prend la qualité de gérant associé, aux lieu et place de

Monsieur TREVES.

A la suite de ladite cession, la société continuera d'exister entre M. Raffaello RAIMONDO, comme seul gérant associé, avec les pouvoirs tels que prévus au pacte social, et deux associés.

Le capital social toujours fixé à la somme de 15.000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros chacune, est désormais réparti comme suit :

- un associé à concurrence de 10 parts numérotées de 1 à 10,

- un associé, à concurrence de 85 parts numérotées de 11 à 95,

- M. Raffaello RAIMONDO, à concurrence de 5 parts numérotées de 95 à 100.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 août 2007, dûment enregistrée, les associés ont entériné la cession de parts sociales ci-avant, la démission de Monsieur Marc TREVES et la nomination de Monsieur Raffaello RAIMONDO en qualité de gérant de la société.

Les articles 7 et 10 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Un original de chacun des actes a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 octobre 2007.

Monaco, le 9 novembre 2007.

«S.A.R.L. INTER-NETT»

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 25 bis, boulevard Albert 1^{er} - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 28 septembre 2007, les

associés ont décidé de transférer le siège social du 25 bis, boulevard Albert 1^{er} au 9, avenue d'Ostende à Monaco.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 novembre 2007.

Monaco, le 9 novembre 2007.

COMPAGNIE DE NAVIGATION

Société Anonyme Monégasque

au capital de 150.000 euros

Siège social : Buckingham Palace -

11, avenue Saint-Michel - Monaco

AVIS DE DISSOLUTION

En date du 20 juillet 2007, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a constaté la dissolution et liquidation de la SAM Compagnie de Navigation, consécutive à la décision prise dans l'arrêté ministériel n° 2007-122 du 2 mars 2007, qui a prononcé «La révocation de l'autorisation de constitution donnée à la société anonyme dénommée «Compagnie de Navigation et de Tourisme» dont le siège social est situé 11, avenue Saint Michel à Monaco.»

En conséquence, l'assemblée donne tout pouvoir au Président à effet d'accomplir toutes les formalités de radiation.

Monaco, le 9 novembre 2007.

«S.A.M. UNIVERS»

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 760.000 euros
 Siège social : Buckingham Palace
 11, avenue Saint Michel - Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la société anonyme monégasque «UNIVERS» sont convoqués au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle le lundi 26 novembre 2007 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Quitus aux Administrateurs en exercice au 31 décembre 2006 ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux Administrateurs en conformité dudit article ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

Le Président Délégué.

Erratum à l'avis de convocation de la société à responsabilité limitée dénommée «EAUNERGIE SARL», publiée au Journal de Monaco du 2 novembre 2007.

Il fallait lire page 2.112 ;

Les associés de la société SARL Eaunergie, au capital de 42.500 euros, se sont réunis en assemblée générale, le 14 septembre 2007,

Au lieu de : 14 septembre 2006.

Le reste sans changement.

Monaco, le 9 novembre 2007.

ASSOCIATION**GROUPE D'AMITIE
«MAROC-MONACO»**

Cette association a pour objet :

- Contribuer à développer dans le public par tous moyens de communication, l'organisation de manifestations et d'évènements etc...une meilleure connaissance mutuelle de la culture, des traditions, de l'organisation, de la vie sociale et des richesses naturelles de ces pays ainsi que de leurs potentialités économiques et scientifiques comme de leurs besoins ;
- faciliter les contacts entre les deux pays dans ces domaines pour définir des projets d'intérêts communs, touchant en particulier à la culture, l'éducation et le social, qui pourraient être mis en œuvre par l'association ;
- permettre les échanges d'expériences dans tous ces domaines et en particulier en matière technologique et scientifique, la connaissance et la valorisation auprès du public de l'environnement, l'évaluation et de l'exploitation des ressources marines mais aussi leur protection et leur conservation.

Le siège est situé c/o M. Michel BOISSON, 15, rue Louis Notari.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 31 octobre 2007
Azur Sécurité - Part C	18.10.1988	Barclays Asset Management France	Barclays Bank PLC	7.276,89 EUR
Azur Sécurité - Part D	18.10.1988	Barclays Asset Management France	Barclays Bank PLC	5.492,80 EUR
Monaco valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	377,67 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Asset Management France	Barclays Bank PLC	19.044,57 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	266,06 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.129,09 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.462,20 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.765,01 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.630,12 EUR
J. Safra Court Terme	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.045,94 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.150,11 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	3.743,36 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.013,18 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30	30.10.1997	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.264,59 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.383,46 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.282,74 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.535,10 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.052,48 USD
Monaco Euro Actions	30.07.1998	Somoval S.A.M.	Société Générale	1.953,23 EUR
J. Safra Monaco Actions	25.09.1998	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	4.346,99 EUR
CFM Court Terme Dollar	31.05.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.287,15 USD
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50	29.06.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.963,70 EUR
J. Safra Trésorerie Plus	15.12.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.205,80 EUR
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.237,85 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.225,33 EUR
Capital Obligations Internationales	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.486,89 USD
Capital Croissance Internationale	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.349,28 USD
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.246,58 EUR
Capital Long terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.286,24 EUR
Monaco Globe Spécialisation Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.782,60 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	449,32 USD
Compartiment Sport Bond Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	547,37 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.005,41 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.059,12 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.366,35 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.421,43 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.675,20 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.369,57 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.246,40 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.257,01 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.732,71 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.005,76 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.014,14 USD

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 31 octobre 2007
Monaco Environnement Développement durable	06.12.2002	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	1.687,07 EUR
CFM Environnement Développement durable	14.01.2003	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	1.727,75 EUR

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 7 novembre 2007
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.621,42 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	457,30 EUR

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 31 août 2007
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	10.206,80 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
